



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 00

Affiché le jour 22 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt-deux, le seize février, à 19 h 00, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'espace TOFFOLI, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

Étaient présents :

- M. GICQUEL, M. TURANO, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, Mme CERTIN, M. CRON, Mme GRUBER, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, Mme MENUU, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme LYET, Mme EL HARTI, Mme LONGUEVE, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS, Mme YAHIAOUI, M. SZERMAN, Mme YANGO, Mme MINART, M. SCAGLIOSO, Mme MARGO - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, M. TOURCHIK, Mme OUTIN - « **Charenton Passionnément** » (départ à 22H00)
- Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »

Étaient excusés :

- Mme MAGNE, Mme GONNET, M. LEGUIL - « **Charenton Demain** »
- M. RAMBAUD - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur VAN DEN AKKER

- Adoption du Procès-verbal séance du 15 décembre 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Création de l'emploi de Directeur/trice de l'Administration Générale et des Affaires Réglementaires contractuel

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2022_001

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité la création, à compter du 1^{er} mars 2022, d'un emploi de Directeur/trice de l'Administration Générale et des Affaires Réglementaires dans le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

- Assurer le management du service Administration Générale et des Affaires Réglementaires
- Encadrer dans de bonnes conditions les agents d'accueil et assurer la bonne marche du service
- Assurer le bon déroulement des conseils municipaux (préparation, séance, « après conseil »)
- Effectuer un pré-contrôle de légalité des actes municipaux (délibérations, décisions, arrêtés)
- Assurer une veille juridique permanente et plus particulièrement celle appliquée au service de l'Administration Générale (organisation des assemblées délibérantes, occupation du domaine public...)
- Organiser et coordonner le Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

2) Création de l'emploi d'Intervenant social en Commissariat contractuel

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération DEL_2022_002

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création, à compter du 1^{er} mars 2022, d'un emploi d'Intervenant social en Commissariat dans le grade d'Assistant socio-éducatif relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

- Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre,
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence,
- Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation,
- Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés, et /ou les services de droit commun,
- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative,
- Contribution à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du Ministère de l'intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel (et/ou trimestriel).

3) Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame MINART

Délibération DEL_2022_003

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, les suppressions et les créations des postes suivants :

Suppression	Création	Commentaire	Secteur	Fonction
1 Rédacteur principal 2 ^{ème} cl	1 Attaché	Nomination suite à concours	CCAS	Responsable Habitat Social
1 Rédacteur principal 1 ^{ère} cl	1 Attaché	Nomination suite à promotion interne	DRH	Responsable Paie-Budget
1 Rédacteur principal 1 ^{ère} cl	1 Attaché	Création de poste	Affaires Civiles	Responsable Affaires civiles
1 Adjoint administratif	1 Attaché	Transformation pour requalification du besoin	Cabinet	Journaliste/Photographe
1 Adjoint administratif	1 Rédacteur	Transformation pour requalification du besoin	Vie associative	Assistante vie associative
1 Adjoint administratif	1 Rédacteur	Transformation pour requalification du besoin	Administration générale et affaires règlementaires	Adjoint au Directeur
1 Puéricultrice hors classe	1 Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	Recrutement sur un grade différent	Petite Enfance	Directrice adjointe de Multi-accueil
2 ATSEM principal 1 ^{ère} cl	2 ATSEM principal 2 ^{ème} cl	Rééquilibrage des besoins	Education	

4) Rapport d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2022_004

Le Conseil Municipal a pris acte, **à l'unanimité**, de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

5) **Délibération cadre relative aux modalités de prise en charge des frais de formation des élus**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération DEL_2022_005

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les modalités de prise en charge des dépenses à l'occasion des formations effectuées par les élus du Conseil municipal comme suit :

- les frais d'enseignement réglés directement à l'organisme agréé ;
- les frais de déplacement et de séjour sont remboursés conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure (art. L 2123-14 et R 2123-14 du code général des collectivités territoriales).

6) **Octroi de la protection fonctionnelle au Premier Maire-Adjoint**

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Délibération DEL_2022_006

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la protection fonctionnelle au Premier-Maire Adjoint dans le cadre de la procédure engagée.

Les frais d'avocat et de procédure relatifs à ce dossier, seront pris en charge par la ville au titre de la protection fonctionnelle.

7) **Délibération sur le principe de recourir à la gestion déléguée du multi-accueil Bleu**

Rapporteur : Madame MENOUE

Délibération DEL_2022_007

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité (3 voix contre - « Construire l'avenir à Charenton » et « Charenton pour tou-te-s »)**, le principe de recourir à la gestion déléguée du multi-accueil « Bleu ».

8) **Modifications du règlement de fonctionnement des structures petite enfance (multi-accueils et de la crèche familiale)**

Rapporteur : Madame MENOUE

Délibération DEL_2022_008

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité** le règlement de fonctionnement des structures de petite enfance (multi-accueils et crèche familiale), lequel entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2022.

9) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention d'adhésion au réseau Micro-Folie**

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération DEL_2022_009

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau Micro-Folie.

La ville s'acquittera d'une contribution forfaitaire annuelle de 1000 € TTC financière dont le paiement interviendra l'année suivant le début d'exploitation.

- 10) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention tripartite entre la Région Ile-de-France, le lycée Robert Schuman et la ville de Charenton-le-Pont pour la mise à disposition de ses installations sportives**

Rapporteur : Madame CERTIN

Délibération DEL_2022_010

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la Région Île-de-France, le lycée Robert Schuman et la ville de Charenton-le-Pont pour la mise à disposition de ses installations sportives.

Cette mise à disposition des installations sportives à titre payant pour le lycée Robert Schuman fait l'objet d'une redevance dont le montant est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année et d'un tarif plafonné pour les années 2021 et suivantes à 8€ par élève.

- 11) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de Partenariat pour un projet sportif et culturel entre les municipalités de Charenton-le-Pont et Berlin Tempelhof Schöneberg**

Rapporteur : Madame EL HARTI

Délibération DEL_2022_011

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les villes de Charenton-le-Pont et de Berlin Tempelhof Schöneberg pour le projet « En courant vers les Foulées Charentonnaises ».

- 12) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat d'un bien situé au 2 bis avenue de la Liberté, portant sur le lot n°1 de l'immeuble cadastré section I parcelle n°6**

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération DEL_2022_012

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du lot n°1 de l'immeuble cadastré section I parcelle n°6, situé 2 bis avenue de la Liberté auprès du Diocèse de Créteil pour un montant de 130 022 €.

- 13) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de relance du logement avec l'Etat et le territoire Paris Est Marne&Bois à l'échelle du territoire Paris Est Marne&Bois**

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération DEL_2022_013

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de relance du logement avec l'État et le territoire Paris Est Marne&Bois à l'échelle du territoire Paris Est Marne&Bois. Ce contrat de relance fixe l'objectif de production de logements à 75 logements pour la ville de Charenton-le-Pont.

- 14) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'opérateur de téléphonie mobile Free pour l'installation et l'exploitation d'un relai de radiotéléphonie sur le site de l'église Saint Pierre à Charenton-le-Pont située 3 rue Alfred Savouré cadastré section O parcelle n°3**

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération DEL_2022_014

Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité (2 voix contre - « Construire l'avenir à Charenton » et 1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), Monsieur le Maire à signer la convention avec l'opérateur Free pour l'installation et la maintenance d'un relai de radiotéléphonie 5G sur le site de l'église Saint-Pierre à Charenton-le-Pont située 3 rue Alfred Savouré, cadastré section O parcelle n°3.

15) Avis sur le projet de création d'un site de maintenance SNCF à Ivry-sur-Seine

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération DEL_2022_015

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur la demande d'enregistrement de la société SNCF Voyageurs concernant le projet de création d'un site de maintenance SNCF à Ivry-sur-Seine.

16) Débat sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération DEL_2022_016

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois

17) Création d'une redevance relative à l'occupation du domaine public réservée à un commerçant dont l'activité nécessite un accès à une alimentation électrique pour un camion frigorifique.

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération DEL_2022_017

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'une redevance annuelle de 2040 euros relative à l'occupation du domaine public réservé à un commerçant dont l'activité nécessite un accès à une alimentation électrique pour un camion frigorifique.

18) Création d'une redevance de tri des déchets et nettoyage des allées et des sanitaires soumise aux abonnés du Marché du Centre.

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération DEL_2022_018

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la création d'un tarif de tri des déchets et de nettoyage des allées et sanitaires à 2,00€, par commerçant abonné et par séance, à compter du 1^{er} mars 2022.

19) Reconduction du Pass'Vélo

Rapporteur : Madame GIRARD

Délibération DEL_2022_019

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la reconduction du Pass'Vélo.

20) Désignation d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Lycée Robert Schuman

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Délibération DEL_2022_020

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Gruber en tant suppléante pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration du lycée Robert Schuman.

21) Vœu concernant les conséquences de la loi pour une école de confiance et les compensations pour les communes notamment Charenton-le-Pont

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Délibération DEL_2022_021

Le Conseil Municipal appelle, **à l'unanimité** le Gouvernement à reconnaître les efforts financiers des Municipalités en direction des établissements scolaires privés avant la loi pour une école de confiance. Le Conseil Municipal demande solennellement à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale d'examiner cette situation afin que les communes ayant financé les établissements scolaires privés de maternelle puissent obtenir une compensation intégrale au même titre que pour le financement de l'instruction dans les établissements scolaires publics.

Fin de séance : 23 h 50

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**